



## Achat appartement en vefa dans immeuble d'habitation

Par **laufer**, le **05/10/2009** à **16:07**

Bonjour,

J'ai achetée un appartement en VEFA, l'immeuble n'est pas fini.

Le promoteur m'a indiqué verbalement qu'il avait donné l'autorisation à ma voisine, d'installer une cuisine professionnelle.

Dans le règlement de copropriété signé chez le Notaire, la désignation de l'immeuble est "à titre principal d'habitation avec possibilité de profession libérale". Il n'y a pas eu encore de réunion de copropriété et je ne sais pas si cette dernière va se déclarer en Mairie.

Quel sont mes droits ? Quelle est la démarche à suivre ? afin d'éviter des nuisances olfatives et sonores (hotte, extracteur, etc) et d'interdire cette activité non conforme à la destination de l'immeuble.

Merci pour votre aide.